



Municipalité de Saint-René-de-Matane

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Chers citoyennes et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane du 2 septembre 2025, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2024 ainsi que du rapport du vérificateur externe. Ce rapport vise à vous informer, en toute transparence, de la situation financière de votre Municipalité et des principales réalisations de la dernière année.

Les états financiers au 31 décembre 2024 nous indiquent les revenus et les dépenses de fonctionnement suivants :

Description	Montant
PRINCIPAUX REVENUS (sans ventilation de l'amortissement)	
• Taxes	1 031 504 \$
• Compensations tenant lieu de taxes	109 883 \$
• Transferts	1 285 509 \$
• Services rendus	42 529 \$
• Imposition de droits	40 565 \$
• Autres revenus d'intérêts	14 244 \$
• Autres revenus	30 207 \$
Total des revenus	2 554 441 \$
PRINCIPALES DÉPENSES (sans ventilation de l'amortissement)	
• Administration générale	435 950 \$
• Sécurité publique	328 940 \$
• Transport	493 215 \$
• Hygiène du milieu	429 540 \$
• Santé et bien-être	10 642 \$
• Aménagement, urbanisme et développement	67 182 \$
• Loisirs et culture	71 593 \$
• Frais de financement	324 377 \$
Total des dépenses	2 161 439 \$

- Il est à noter qu'un montant de 473 439 \$, inclus dans les charges représente les diverses quotes-parts que la Municipalité a dû acquitter pour l'année financière 2024.

Après conciliation des données, un déficit au montant de 94 913 \$ pour l'exercice financier 2024 est observé.

Les éléments suivants sont à prendre en considération :

Description	Montant
Surplus non affecté au 31 décembre 2024	518 707 \$
Surplus réservé au 31 décembre 2024	11 300 \$
Fonds de roulement au 31 décembre 2024	75 000 \$
Fonds non réservé à l'administration municipale au 31 décembre 2023 (Remboursement en capital du règlement 2011-04)	22 700 \$
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'élection au 31 décembre 2023	8 300 \$

La Municipalité a également réalisé plusieurs investissements importants au cours de l'année 2024. Ceux-ci concernent principalement les éléments suivants :

- Ajout d'équipements pour la gestion du câble chauffant de la conduite de refoulement (Pont de la rivière Petit-Matane);
- Aménagement d'une station de vidange des eaux usées pour les véhicules récréatifs (Terrain de l'entrepôt municipal);
- Installation de deux thermopompes (Salle de réunion et sous-sol du bureau municipal);
- Changement des portes et fenêtres (Bureau municipal);
- Achat et installation d'une génératrice permanente (Garage municipal);
- Travaux de pavage d'une portion de la route Richard;
- Traitement de surface de la route Dufour;
- Aire de repos : Gazebo, tables, bancs et balançoires (Centre communautaire);
- Clôture, tables, bancs et balançoires (Parc municipal).

La dette à long terme de l'administration municipale passe de 6 715 100 \$ à 6 190 900 \$ au 31 décembre 2024. Pour ce qui est de l'excédent accumulé non affecté, ce dernier passe de 631 147 \$ au 31 décembre 2023 à 518 707 \$ au 31 décembre 2024.

De plus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la rémunération de base annuelle du maire pour l'année 2024 était de 10 663 \$ et celle des conseillers était de 3 457 \$. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses d'un montant de 5 347 \$ pour le maire et de 1 727 \$ pour les conseillers. En 2024, la MRC de la Matanie versait au maire, ou à son remplaçant, une rémunération totale de 2 274 \$ pour les séances régulières, extraordinaires ou de comité administratif à laquelle il a assisté. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses de 1 058 \$ (50 % de la rémunération ainsi que 15 % compensatoires de l'allocation de dépenses versée).

En ce qui concerne le rapport du vérificateur externe, ce dernier confirme que les états financiers de la Municipalité donnent une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2024, conformément aux normes comptables du secteur public.

En conclusion, je souhaite exprimer ma profonde gratitude aux conseillères et conseillers pour leur engagement constant dans la gestion de notre Municipalité. Je tiens également à remercier Madame Bérubé ainsi que son équipe, dont le dévouement quotidien contribue à faire de notre Municipalité un milieu à la fois sécuritaire, accueillant et dynamique.

Je tiens aussi à vous rappeler que des élections municipales auront lieu au mois de novembre prochain. Si vous souhaitez vous investir davantage dans la vie de notre Municipalité, je vous invite à poser votre candidature. Votre engagement est le bienvenu.

Rémi Fortin, maire